



## COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES GREFFES DU 25 SEPTEMBRE 2023

La réunion du CSA des greffes s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Monsieur Girardot.

Pour FO, vos représentants présents étaient : **Catherine Magri, Cathy Buot, Evelyne Cartier, Colette Goussi et Christiane Peyre.**



### 1/ Approbation du procès-verbal du CSA du 26 juin 2023 :

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Approbation des modifications des règlements intérieurs des TA de Poitiers et de la CAA de Douai :



Les agents de greffe de ces deux juridictions ont été consultés régulièrement sur l'objet des modifications (plages fixes et mobiles, cycle de travail hebdomadaire et télétravail). Les agents sur site ont exprimé majoritairement un avis favorable sur ces projets.

***Dans ces conditions, ces 2 nouveaux RI sont approuvés à l'unanimité de vos représentants.***





### **3/ Complément indemnitaire annuel 2023 :**

Le secrétaire général présente les grands axes de la circulaire **CIA 2023** qui est bientôt prête à être diffusée.

En pratique, le changement principal réside dans la suppression du groupe 3 (classement des juridictions en 3 groupes selon leur ratio CCP), c'est une **bonne nouvelle** car il ne subsiste plus que 2 groupes, les juridictions du groupe 3 remontant dans le groupe 2.

**FO continue** cependant à demander que toutes les juridictions soient positionnées dans un groupe unique, par mesure d'équité pour les agents des TA et CAA, dans le groupe 1 étant le plus favorable pour le calcul de l'enveloppe de crédits CIA.

De plus, **nous sommes intervenus** pour rappeler que le montant plafonné du CIA des agents de catégorie C reste la principale difficulté et ne permet pas de valoriser le travail de la majorité des agents ; la catégorie C représente plus de 65 % des effectifs de greffe et nombreux sont ceux qui exercent des missions relevant de la catégorie B.

Enfin, **nous avons demandé** que soit accessible sur l'intranet les dernières circulaires CIA 2022 que l'on ne trouve pas, cela manque de transparence ...

*Suite à notre demande, le CE s'engage à le faire immédiatement.*



#### 4/ Campagne d'avancement 2024 :

Un rapide point est présenté : L'harmonisation des remontées des propositions d'avancement des TA-CAA par le Conseil d'Etat sera faite au 30/10 devant le MI pour la filière administrative et fin novembre pour les filières SIC et techniques.

**A noter pour FO**, les propositions de la région Hauts-de-France qui n'ont pas été transmises à ce jour ni celles des personnels SIC et techniques ... La totalité des tableaux seront communiqués à vos représentants très rapidement, nous précise-t-on.

#### **Vos représentants FO sont alors longuement intervenus sur les points suivants :**

1°) A notre demande, le bilan de la campagne d'avancement 2023, adressée tardivement le 22/09, est surprenant car sauf erreur dans les résultats diffusés, FO dénonce :

- **une baisse importante du nombre des agents de greffe promus en 2023, avec 17% de promotions en moins par rapport à l'année précédente !** Pour quelles raisons ? C'est à nos yeux incompréhensible !

- Ainsi, par grade, **on constate des écarts importants** en particulier :

En catégorie B, pour la promotion au grade de SACN : 7 avancements obtenus en 2023 contre 12 en 2022 !

Pour le grade de SACS : 15 avancements obtenus en 2023 contre 25 en 2022 !

Idem en catégorie C, pour la promotion au grade de AAP1 : 49 avancements obtenus en 2023 contre 58 en 2022 ! Pour le grade de AAP2 : 20 avancements obtenus en 2023 contre 27 en 2022 !

2°) **FO demande** au Conseil d'Etat des explications sur ces écarts qui lèsent les agents de greffe. Aucune réponse objective nous est donnée ... mais on nous assure que les chiffres vont être analysés en lien avec le MI et que nous serons tenus informés.

3°) **FO souhaite** que **le rattrapage des avancements « perdus » en 2023 soit fait** sans délais sur l'actuelle campagne. Il faut en effet que la parité du nombre des avancements entre les agents de greffe et les autres périmètres du MI soit respectée. Il n'est pas question pour nous que les agents soient lésés deux années de suite ! Le Conseil d'Etat doit y veiller sinon ce sont les agents de greffe qui risquent d'en payer le prix fort ; vos représentants FO suivent ce sujet avec une extrême attention.

En réponse, M. Girardot s'engage à revenir vers nous sur ce point et à demander le rattrapage s'il y a lieu.

4°) **FO propose** qu'un interlocuteur de la DRH du MI soit présent aux réunions de notre CSA des greffes, ce qui n'est pas le cas, il est important dans le cadre de la double gestion, de pouvoir interroger le MI utilement sur ces problématiques.

5°) Nous avons également attiré l'attention du département des greffes sur le fait que les organisations syndicales ne disposent pas de la totalité des tableaux d'avancement, en particulier pour l'accès au grade d'attaché hors classe.

## 5/ Point sur les dernières mesures en faveur des agents du TA de Mayotte :



***Suite au préavis de grève déposé par FO PREF SMI afin de porter les revendications des agents de greffe du TA de Mayotte, de nombreuses mesures ont été prises (voir notre diffusion générale du 11 mai dernier).***

Il reste cependant 3 sujets en instance de résolution, à savoir :

- La visite sur place de la délégation CSSCT. Elle est bien prévue à l'agenda du SG début 2024, sauf difficulté particulière.
- Le devenir des contractuels à l'issue de leurs périodes d'embauche qui souhaitent intégrer les effectifs : une expertise des situations et une solution juridique sont à l'étude par le SG.
- La mise en œuvre du rehaussement du plafond des permanences et astreintes, de 350 euros à 500 euros, est à l'instruction au guichet unique. La réponse définitive et l'arrêté du Conseil d'Etat sont attendus en début d'année 2024.

Nous restons cependant vigilants sur cette situation et le suivi des mesures qui restent encore à mettre en place.



## **6/ Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 88 du décret n°2020-1427 du 20/11/2020) :**

### **Point sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :**

Ce point supplémentaire a été inscrit suite à notre demande.

On nous précise que cette prime (de 300 euros à 800 euros selon les situations) sera versée automatiquement aux agents bénéficiaires sur la paye de novembre. Il y aura beaucoup d'agents bénéficiaires soit 810 agents de catégorie C, 220 en catégorie B, 10 en catégorie A et 220 contractuels.

Les informations pratiques à ce sujet ont fait l'objet de notre diffusion par messagerie en date du 7 août.

D'autre part, le DRH nous indique que le remboursement partiel des frais de transports qui passe de 50% à 75% et cela sera actualisé sur la paye d'octobre.

### **Point sur la Commission du Stationnement Payant de Limoges :**

Ce sont près de 130 agents qui seront placés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre d'une nouvelle double gestion CE/MI sous l'autorité du chef de juridiction. Les crédits et emplois basculeront donc sur le programme 165 du Conseil d'Etat. De nombreuses questions restent à aborder en particulier sur la représentation syndicale de ces agents au CSA et la mise en œuvre pratique de la double gestion en ce qui concerne les modalités d'avancement, de CIA et d'IFSE de ces personnels.

### **Le prochain CSA :**

Il aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. A ce sujet, **FO précise** que la composition du CSA des greffes n'est toujours pas à jour en raison des mouvements internes au sein du SAPACMI/UNSA et notamment de la **démission** de la représentante nationale des greffes pour le SAPACMI. Nous estimons que nous ne pouvons pas continuer à nous réunir dans ces conditions.

Avant de clore la séance, **FO a alerté** le secrétaire général sur le retard très important pris par le MI dans la notification des arrêtés individuels de changement d'échelon, de promotion, de grade. Pour un certain nombre d'agents de greffe, cela fait plus de 10 mois qu'ils attendent ces décisions leur permettant de percevoir le traitement correspondant ... Le retard pris a des conséquences pécuniaires directes.

**On nous répond que le Conseil d'Etat va alerter le MI.**



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

**N'hésitez pas à contacter  
pour de plus amples informations  
vos représentants FO au CSA des Greffes**

**Titulaires :**

**Catherine MAGRI (TA de Melun)  
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)  
Cathy BUOT (CAA de Paris)  
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)**

**Suppléants :**

**Colette GOUSSI (TA de Montreuil)  
Francis KINACH (CAA de Toulouse)  
Christiane PEYRE (TA de Marseille)  
Véronique RETBY (TA de Versailles)**



**Rejoignez nous sur les  
réseaux sociaux  
FO Prefectures**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet  
des juridictions ou sur internet**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**